

ICÔNES DE L'UNITÉ DU PARENT (SUITE)

icônes d'état

État de la connexion

- Puissance du signal fort.
- Puissance du signal modéré.
- Puissance du signal faible.
- Faible intensité du signal.

Mode divisé (*Pour le modèle VM5254-2 seulement)

Mode patrouille (*Pour le modèle VM5254-2 seulement)

État du visionnement actuel

- Le numéro de l'unité du bébé qui est affiché lorsque vous êtes en :
 - Mode **CAM unique**.
 - Mode **Patrouille** (Pour le modèle VM5254-2 seulement).
 - Mode **Divisé** (Pour le modèle VM5254-2 seulement).

Vision nocturne - En fonction

Zoom - En fonction

Berceuse - En fonction

Veilleuse - En fonction

Vision nocturne - En fonction automatique

- L'icône de couleur indique que la veilleuse est réglée sur la mise en fonction automatique et qu'elle est actuellement activée par le son.
- L'icône grise indique que la veilleuse est actuellement éteinte, mais qu'elle est réglée sur la mise en fonction automatique. La veilleuse s'allumera lorsque le son est détecté par l'unité du bébé.

°F ou °C

Température en temps réel

- La température en temps réel détectée par l'unité du bébé en Fahrenheit (°F) ou Celsius (°C) (par exemple 57°F ou 14°C).

Tonalité d'alerte de température - En fonction

icônes d'état

Voyant sonore à 9 niveaux

- Indique le niveau sonore faible détecté par l'unité du bébé.
- Indique le niveau sonore modéré détecté par l'unité du bébé.
- Indique le niveau sonore élevé détecté par l'unité du bébé.

Alerte de sourdine

- Apparaît lorsque le haut-parleur de l'unité du parent est réglé à hors fonction.
- Apparaît lorsque l'unité du parent parle à l'unité du bébé.

État de la pile

- s'anime lorsque la pile est en cours de recharge.
- la pile est pleinement chargée.
- la pile est faible et doit être rechargée.

Volume du haut-parleur - apparaît pendant le réglage du niveau de volume du haut-parleur de l'unité du parent.

icônes d'alerte

- Apparaît lorsque la pile de l'unité du parent est faible et doit être rechargée.
- Apparaît lorsque la connexion entre l'unité du parent et l'unité du bébé est perdue.
- Apparaît lorsque des sons sont détectés par l'unité du bébé en mode de visionnement **Divisé**. (Pour le modèle VM5254-2 seulement)
- L'unité du bébé détecte une température au-delà de la température maximum réglée.
- L'unité du bébé détecte une température sous le niveau minimum réglé.

SENSIBILITÉ ET ACTIVATION SONORES

Réglage de la détection de la sensibilité sonore

Vous pouvez mettre l'activation sonore en fonction et régler la sensibilité VOX afin de détecter les sons et de mettre l'unité du parent en fonction lorsque son écran est éteint ou atténué.

Lorsque l'unité du bébé détecte des sons qui dépassent certains niveaux, l'écran de l'unité du parent s'allumera et l'unité bébé commencera à transmettre les sons à l'unité du parent, et vous pourrez voir et entendre votre bébé. Si vous avez activé la fonction de **Mise en fonction automatique de la veilleuse**, elle s'allumera automatiquement pour apaiser votre bébé.

Si vous désactivez l'activation sonore, vous entendrez les sons de l'unité du bébé tout le temps, même lorsque l'écran de l'unité du parent est éteint.

Si vous avez activé l'alerte sonore, l'unité du parent émettra un bip lorsque l'unité du bébé détectera des sons en mode **Divisé**. (*Pour le modèle VM5254-2 seulement).

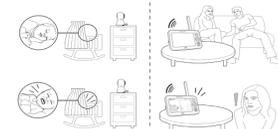
NIVEAUX DE SENSIBILITÉ VOX	Niveau 5 (Plus élevé)	Niveau 4 (Élevé)	Niveau 3 (Moyen)	Niveau 2 (Faible)	Niveau 1 (Plus faible)
DESCRIPTION	(Réglage par défaut) L'écran et le haut-parleur de l'unité du parent s'activent pour de très petits sons, y compris les bruits de fond de la chambre de votre bébé.	L'écran de l'unité du parent et le haut-parleur s'activent pour permettre un babillage doux et des sons plus forts de votre bébé. L'unité du parent reste silencieuse lorsque votre bébé dort profondément.	L'écran et le haut-parleur de l'unité du parent s'allument pour permettre à votre bébé de babiller et de produire des sons plus forts. L'unité du parent reste silencieuse lorsque votre bébé émet des sons faibles.	L'écran de l'unité du parent et le haut-parleur s'allument pour les pleurs et les sons plus forts de votre bébé. L'unité du parent reste silencieuse lorsque votre bébé émet des sons faibles.	L'écran de l'unité du parent et le haut-parleur s'allument pour les pleurs ou les cris de votre bébé. L'unité du parent reste silencieuse lorsque votre bébé émet des sons faibles.

Écran et audio activés par le son

Lorsque l'**Activation sonore** est en fonction, l'écran de l'unité du parent demeure éteint pour économiser de l'énergie lorsque l'unité du bébé ne détecte aucun son. Une fois que l'unité du bébé détecte des sons plus forts que le niveau de sensibilité sonore choisi, l'écran de l'unité du parent et le haut-parleur se mettront automatiquement en fonction. L'unité du parent s'éteindra alors de nouveau après 50 secondes d'absence de détection de son.

REMARQUE

Si vous avez mis le son du haut-parleur de l'unité du parent en sourdine, seul l'écran de l'unité du parent s'allumera lorsqu'un son est détecté.



VISION NOCTURNE



L'unité du bébé est dotée de voyants infrarouges à DEL qui vous permettent de voir clairement votre bébé la nuit ou dans une pièce sombre. Lorsque l'unité du bébé que vous regardez détecte un faible niveau de lumière, les voyants infrarouges à DEL s'allument automatiquement. Les images de l'unité du bébé sont en noir et blanc, et apparaîtront à l'écran.

REMARQUES

- Il est normal que vous voyiez un court reflet blanc sur l'écran de votre unité du parent, car l'unité bébé s'adapte à l'environnement sombre.
- Lorsque les voyants infrarouges à DEL sont allumés, les images sont en noir et blanc. Ceci est normal.

CONSEIL

- La qualité vidéo peut varier en fonction de l'environnement et d'autres facteurs d'interférence, comme les éclairages, les objets, les couleurs et les arrière-plans. Ajustez l'angle de l'unité du bébé ou placez l'unité du bébé à un niveau plus élevé pour éviter les reflets et un affichage flou.

MODE D'ATTÉNUATION

L'unité du parent s'atténuera afin de conserver l'énergie après 10 minutes d'inactivité, lorsqu'aucune touche n'est enfoncée ou aucune alerte n'est reçue de l'unité du bébé.

10 min. d'inactivité

Appuyez sur n'importe quelle touche

POUR LE MODÈLE VM5254-2 SEULEMENT

Vérification d'état - Deux unités de bébé

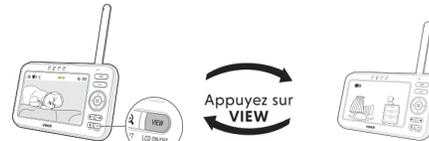
Si vous visionnez l'unité du bébé 1, le voyant à DEL **POWER** de l'unité du bébé 1 s'allumera. Comme l'unité de bébé 2 n'est pas en cours de visionnement, son voyant à DEL **POWER** clignotera.

REMARQUE

- Si vous mettez en fonction uniquement une unité de bébé, vous pourrez voir sur l'unité du parent puis et le voyant à DEL **LINK** clignotera.
- Appuyez sur **VIEW** en mode de **CAM unique** ou en mode **Patrouille** passer à l'unité du bébé en fonction.

Changer en mode de visionnement - CAM unique

En mode **CAM unique** ou en mode **Patrouille**, appuyez sur **VIEW** pour permuer entre les images de l'unité du bébé 1 et 2.



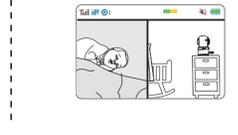
Changer en mode de visionnement - Patrouille

Sélectionnez le mode **Patrouille** en tant que mode de visionnement afin de voir en alternance les images de l'unité du bébé 1 et 2 toutes les 10 secondes.



Changer en mode de visionnement - Divisé

Sélectionnez le mode **Divisé** en tant que mode de visionnement afin de voir les images des deux unités du bébé à la fois.

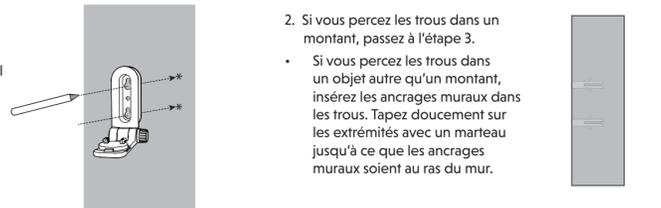


FIXATION DE L'UNITÉ DU BÉBÉ SUR UN MUR DE GYPSE (OPTIONNEL)

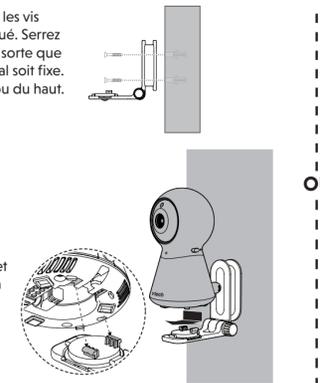
REMARQUES

- Vérifiez la puissance de réception et l'angle de la caméra avant de percer les trous.
- Les types de vis et d'ancrages dont vous avez besoin dépendent de la composition du mur. Vous devrez peut-être acheter les vis et les ancres séparément pour monter vos caméras.

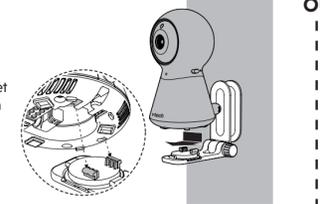
- Placez le support de montage mural sur un mur, puis utilisez un crayon pour marquer deux trous parallèles. Retirez le support de montage mural et percez deux trous dans le mur (mèche de 7/32 po).
- Si vous percez les trous dans un montant, passez à l'étape 3.
 - Si vous percez les trous dans un objet autre qu'un montant, insérez les ancres muraux dans les trous. Tapez doucement sur les extrémités avec un marteau jusqu'à ce que les ancres muraux soient au ras du mur.



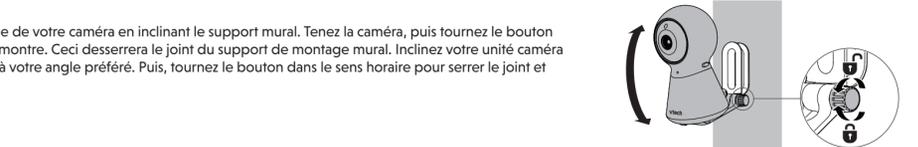
- Alignez le support de montage mural et les vis avec les trous dans le mur comme indiqué. Serrez d'abord la vis dans le trou du milieu, de sorte que la position du support de montage mural soit fixe. Vous pouvez serrer l'autre vis dans le trou du haut.



- Placez l'unité caméra sur le support de montage mural, puis faites-la glisser vers l'avant jusqu'à ce qu'elle se verrouille en place. Connectez l'adaptateur d'alimentation à la caméra et à une alimentation non contrôlée par un interrupteur mural.



- Vous pouvez maximiser les angles de vue de votre caméra en inclinant le support mural. Tenez la caméra, puis tournez le bouton dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Ceci desserrera le joint du support de montage mural. Inclinez votre unité caméra vers le haut ou vers le bas pour l'ajuster à votre angle préféré. Puis, tournez le bouton dans le sens horaire pour serrer le joint et fixer l'angle.



LE SCAU RBRC^{MD}

Le sceau RBRC^{MD} sur la pile au Ni-MH indique que VTech Communications, Inc. participe volontairement à un programme de l'industrie visant à recueillir et à recycler ces piles à la fin de leur vie utile, lorsqu'elles sont mises hors service aux États-Unis et au Canada.

Le programme RBRC^{MD} offre une alternative pratique à la mise à la poubelle ou aux déchets municipaux des piles Ni-MH usagées, ce qui peut être illégal dans votre région.

La participation de VTech au programme RBRC^{MD} vous permet de déposer facilement la pile usagée chez les détaillants locaux participant au programme RBRC^{MD} ou dans les centres de service autorisés de VTech. Veuillez téléphoner au **1-800-8 BATTERY^{MD}** pour obtenir des renseignements sur le recyclage des piles Ni-MH et les interdictions/restrictions de mise au rebut dans votre région. La participation de VTech à ce programme s'inscrit dans le cadre de son engagement à protéger notre environnement et à conserver les ressources naturelles.

RBRC^{MD} et 1-800-8 BATTERY^{MD} sont des marques déposées de la Rechargeable Battery Recycling Corporation.

RÈGLEMENTS DE LA FCC ET D'INDUSTRIE CANADA

Article 15 de la FCC

et équipement a été testé et jugé conforme aux exigences relatives aux appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la Commission fédérale des communications (FCC). Ces exigences sont destinées à fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie de fréquence radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement cause des interférences nuisibles à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Reorientez ou déplacez l'équipement de réception.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise de courant sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est branché.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

AVERTISSEMENT : Tout changement ou modification de cet équipement qui ne serait pas approuvé par la partie responsable de la conformité pourrait annuler l'autorisation de l'utilisateur à utiliser l'équipement.

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent causer un fonctionnement indésirable.

Pour assurer la sécurité des utilisateurs, la FCC a établi des critères pour la quantité d'énergie de fréquence radio qui peut être absorbée en toute sécurité par un utilisateur ou un spectateur selon l'utilisation prévue du produit. Ce produit a été testé et jugé conforme aux critères de la FCC. L'unité pour bébé doit être installée et utilisée de façon à ce que les parties du corps de toute personne soient maintenues à une distance d'environ 8 po (20 cm) ou plus. L'émetteur et l'antenne de l'unité parentale doivent être maintenus à au moins 2,5 cm (1 po) de votre visage.

Cet appareil numérique de classe B est conforme aux exigences canadiennes : CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)

Industrie Canada

Cet appareil contient un ou plusieurs émetteurs/récepteurs exempts d'homologation qui sont conformes au(y) RSS exempts d'homologation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. L'exploitation est assujettie aux deux conditions suivantes : (1) Ce dispositif ne doit pas causer d'interférences. (2) Ce dispositif doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent causer un fonctionnement non désiré du dispositif.

Le terme " IC : " précédant le numéro de certification/enregistrement signifie seulement que les spécifications techniques d'Industrie Canada ont été respectées.

Ce produit est conforme aux spécifications techniques applicables d'Innovation, Science et Développement économique Canada.

Déclaration d'exposition aux radiations RF

L'unité du bébé est conforme aux limites d'exposition aux radiations RF de la FCC établies pour un environnement non contrôlé. L'unité pour bébé doit être installée et utilisée avec une distance minimale de 8 po (20 cm) entre l'unité pour bébé et le corps de toute personne. L'utilisation d'autres accessoires peut ne pas assurer la conformité aux directives d'exposition aux radiofréquences de la FCC. Cet émetteur ne doit pas être installé au même endroit ou fonctionner en conjonction avec une autre antenne ou un autre émetteur. Cet équipement est également conforme à la norme RSS-102 d'Industrie Canada en ce qui concerne le Code de santé 6 du Canada pour l'exposition des êtres humains aux champs RF.

GARANTIE LIMITÉE

Que couvre cette garantie limitée?

Le fabricant de ce produit VTECH (ci-après "VTECH"), garantit au détenteur d'une preuve d'achat valide (ci-après, le "consommateur" ou "vous") que ce produit et tous ses accessoires (ci-après, le "produit"), tels que fournis par VTECH dans l'emballage, seront libres de tout défaut, selon les conditions énumérées dans les présentes, s'ils ont été installés et utilisés dans des conditions normales et selon les instructions de ce guide d'utilisation. Seul l'acheteur original peut se prévaloir des avantages de cette garantie limitée, pour des produits achetés et utilisés aux États-Unis et au Canada.

Que fera VTECH si le produit s'avère défectueux (ci-après, le "produit défectueux"), dans ses pièces et sa main-d'oeuvre, pendant la période de la garantie?

Pendant la période de la garantie limitée, le centre de service autorisé par VTECH réparera ou remplacera, à la seule discrétion de VTECH, sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre pour le consommateur, tout produit défectueux. Si nous réparons le produit, nous pourrions utiliser des pièces neuves ou remises à neuf. Si nous décidons de le remplacer, nous pourrions le faire avec un produit neuf ou remis à neuf possédant des caractéristiques similaires. VTECH retournera au consommateur le produit réparé ou remplacé en bon état de fonctionnement, mais conservera les pièces, modules et autres équipements défectueux. La réparation ou le remplacement du produit, à la seule discrétion de VTECH, constitue le seul et unique recours du consommateur. Ce remplacement ou cette réparation devrait prendre environ trente (30) jours.

Quelle est la durée de la période de garantie limitée?

Ce produit est couvert par une garantie limitée d'UNE (1) ANNÉE à partir de la date d'achat. Si nous réparons ou remplaçons un produit défectueux selon les termes de cette garantie limitée, cette garantie s'applique également aux produits réparés ou remplacés pendant une période de : (a) 90 jours à partir de la date où le produit réparé ou remplacé vous a été expédié ou (b) la durée résiduelle de la garantie originale d'une année, selon la période qui est la plus longue.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

- Cette garantie limitée ne couvre pas :
- Les produits soumis à une mauvaise utilisation, un accident, un transport ou tout autre dommage physique, installation inadéquate, utilisation ou manipulation anormale, négligence, inondation, feu, eau ou toute autre infiltration de liquide; ou
 - Les produits endommagés à la suite d'une réparation, modification ou manipulation par une entité autre qu'un centre de service autorisé par VTECH; ou
 - Les produits si le mauvais fonctionnement est causé par des conditions de signal, de manque de fiabilité du réseau de diffusion via un système d'antenne ou de câblodistribution; ou
 - Les produits si le problème est causé par l'utilisation de dispositifs ou d'accessoires électriques qui ne proviennent pas de VTECH; ou
 - Les produits dont les autocollants de garantie/certifications de garantie et les inscriptions de numéros de série électroniques sur une plaque ont été enlevés, effacés, modifiés ou rendus illisibles; ou
 - Les produits achetés, utilisés, réparés ou expédiés à des fins de réparation à l'extérieur des États-Unis et du Canada, ou utilisés à des fins commerciales ou industrielles (n'incluant, mais ne s'y limitant pas, les produits loeys); ou

- Les produits retournés sans preuve d'achat (référéz-vous au point 2 ci-dessous); ou
- Les frais reliés à l'installation, aux commandes et réglages pouvant être effectués par le consommateur ni les coûts d'installation ou de réparation des dispositifs connexes au produit.

Comment se procurer le service sous garantie?

Pour plus procurer du service sous garantie aux États-Unis, composez le 1-888-211-2005. **REMARQUE :** Avant d'appeler, veuillez lire le guide d'utilisation. Une vérification des commandes et caractéristiques du produit peut vous éparagner un appel de service.

À moins que cela ne soit prévu par les lois en vigueur, nous assumons les risques de perte ou de dommage en cours de transport; de plus, vous êtes tenu(e) responsable de la livraison ou des frais de manutention encourus lors de l'expédition au centre de service. VTECH vous retournera le produit après l'avoir réparé ou remplacé, selon les termes de cette garantie limitée, et assumera les frais de transport, de livraison et de manutention. VTECH n'assume pas les dommages ou les pertes que peut subir le produit en cours de transport. Si la défectuosité du produit n'est pas couverte par cette garantie limitée, ou si la preuve d'achat ne répond pas aux conditions de ladite garantie, VTECH communiquera avec vous et vous demandera si vous autorisez le coût de la réparation avant d'effectuer tout travail. Vous devez déboursier les frais de la réparation et du transport des produits qui ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Que devez-vous inclure avec le produit pour obtenir du service sous garantie?

- Retournez la boîte d'emballage originale complète, incluant le contenu et le produit, au centre de service VTECH le plus près de chez vous, accompagné d'une note écrivain la défectorité du produit;
- Vous devez inclure une "preuve d'achat" valide (facture) identifiant clairement le produit (numéro de modèle) et la date d'achat;
- Inscrivez vos nom et adresse complets, ainsi que les numéros de téléphone ou nous pourrions vous rejoindre, s'il y a lieu.

Autres restrictions

Cette garantie représente l'entente complète et exclusive entre vous, le consommateur, et VTECH. Elle a préséance sur toutes les autres communications écrites ou orales en rapport avec ce produit. VTECH n'offre aucune autre garantie pour ce produit. Cette garantie décrit toutes les responsabilités de VTECH en rapport avec ce produit. Il n'y a pas d'autres garanties expressées. Personne n'est autorisée à apporter des changements à cette garantie limitée et vous ne devez pas vous fier de telles modifications. Droits légaux de l'État ou de la province : Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et il se peut que vous jouissiez d'autres droits pouvant varier d'une province à l'autre. Restrictions : Les garanties implicites, y compris celles en qualité loyale et marchande, ainsi que toute adaptation à un usage particulier (une garantie non écrite spécifiant que le produit est apte à être utilisé normalement), se limitent à la durée d'une année à partir de la date d'achat. Certains états ou certaines provinces ne permettent pas de restrictions en ce qui a trait à l'exclusion des dommages-intérêts directs ou indirects et il se peut que les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas à votre cas.

Veillez conserver votre facture d'achat originale en tant que preuve.